

SESSION D'INFORMATION COP21 ET CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITES VAROISES

Le 9 octobre 2015 au Luc en Provence

La lutte contre le réchauffement climatique dépend de l'action locale

La **COP21**, le 21^{ème} Conférence des Parties, va se tenir à Paris dans à peine deux mois. 195 Etats y participeront ; l'objectif qui leur est assigné est de conclure un accord contraignant sur des objectifs de réduction des gaz à effet de serre, afin de contenir l'augmentation de la température sur la planète à 2°C et d'accélérer la transition vers des sociétés et des économies sobres en carbone.

Cet accord, qui doit entrer en vigueur en 2020, doit également traiter de l'adaptation des sociétés aux dérèglements climatiques déjà existants. Ces efforts devront prendre en compte les besoins et capacités de chaque pays.

Les Etats vont présenter à Paris leurs engagements nationaux. Cependant, il ne faut pas oublier que ce sont les secteurs du logement et des transports qui représentent près de la moitié des émissions totales de CO₂ au niveau national et que les collectivités contribuent directement pour près de 12% aux émissions nationales de gaz à effet de serre (GES). On comprend ainsi que les politiques menées au niveau local et régional peuvent grandement contribuer à la réduction des GES. Les collectivités locales sont donc pleinement responsables de la lutte contre le changement climatique et les Etats doivent pouvoir compter sur elles pour satisfaire à leurs engagements.

En France, la loi de transition énergétique assigne des objectifs clairs pour lesquels l'engagement des collectivités sera déterminant. Les grands points à retenir : réduire de 40 % les émissions de GES en 2030 par rapport à 1990, réduire de 30 % la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012, porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale d'énergie en 2030, réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050, réduire de 50 % les volumes de déchets mis en décharge à l'horizon 2025...

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, un schéma régional climat air énergie (SRCAE) fixe des objectifs régionaux qui s'inscrivent dans ce cadre national. Sa mise en œuvre passe par une évolution des différentes politiques conduites dans les communes et EPCI ces prochaines années.

Les collectivités du Var ont déjà mis en place certaines politiques destinées à lutter contre le réchauffement, à préserver l'environnement. Elles vont devoir s'engager davantage, réviser leurs modes d'action pour contribuer à cette réduction des émissions de GES. Par ailleurs, elles sont responsables de la protection des populations contre les effets du changement climatique. On le constate lors de tempêtes et d'inondations qui se répètent ces dernières années. Et elles ont un rôle pédagogique et d'entraînement pour mobiliser les citoyens dans cette lutte pour le climat.

L'Agence des politiques énergétiques du Var concentre son action sur cet échelon local déterminant afin de contribuer à « une dynamique climat ».



Le travail sur l'Agenda 21 a commencé dès 2006 à **Sanary-sur-Mer**. Les élus ont découvert cet outil via le responsable environnement des services municipaux.

« L'adjoint à l'environnement a très vite été séduit par la formule, qui permettait de donner de la cohérence et de la visibilité aux actions déjà conduites et à venir de la municipalité en matière de protection de l'environnement, mais aussi de porter un projet plus lisible pour la population » rappelle Elodie Grèzes, en charge du projet Agenda 21. Elle précise également que l'équipe municipale restée en place porte toujours cette orientation et que le voyage à Freiburg, ville écologique allemande souvent donnée en exemple, a été déterminant pour concrétiser leur engagement en faveur du développement durable, ça marche si l'on intègre cette vision dès la phase projet.

« Lors de la mise en place de l'Agenda 21, la lutte contre le changement climatique n'était pas un axe majeur, cependant le référentiel national le prenait en compte. Mon premier travail fut de sensibiliser les équipes municipales et les élus ; j'ai réédité cette sensibilisation avec les nouvelles équipes en 2014 » rappelle Elodie Grèzes.

La difficulté majeure réside dans la très faible participation des citoyens à cet Agenda21. « Ils n'ont pas l'habitude de co-construire une politique ; trente personnes ont été assidues aux réunions et cela a permis aux élus de réévaluer certaines priorités comme la mobilité. On a fait de la sensibilisation plutôt que de la co-construction » conclut la technicienne.

La mise en place de l'Agenda 21 a été portée en régie municipale sans aide financière, puis certains projets ont bénéficié de subventions à l'investissement. Le coût direct pour la commune : les trois salaires du service Agenda 21. « Nous n'avons pas calculé la balance entre les surcoûts induits par les mesures prises et les économies de fonctionnement réalisées » reconnaît Elodie Grèzes.



Globalement, le bilan est positif. « Il est transposable à toute collectivité, cependant pour lutter contre le changement climatique, les décisions stratégiques - en matière de mobilité par exemple - ne relèvent plus de la compétence de la commune » admet-elle. Sanary-sur-Mer s'est fixé quelques indicateurs propres à chaque réalisation ; ainsi, un bilan carbone du patrimoine communal a été réalisé il y a 2 ans afin de confirmer les axes de travail.

Sanary-sur-Mer, 16 000 habitants.



Dès 2001, lors de sa création, le **Syndicat Mixte de l'Energie des Communes du Var (SYMIELEC VAR)** s'est donné pour objectif de rénover l'éclairage public afin de maîtriser la demande d'énergie. La réduction de la consommation d'énergie a un effet induit sur l'environnement » rappelle Philippe Icke, directeur du SYMIELEC VAR.

Cependant, pour entraîner les communes dans cette rénovation, il faut à chaque fois convaincre les maires et les services techniques en expliquant les gains attendus et les investissements financiers à engager. En 2015, les éclairages publics de 80 communes ont fait peau neuve. Celles-ci bénéficient d'aides de l'ADEME et du FEDER en fonction de la réduction de leur consommation d'énergie et des émissions de GES.



« En moyenne, l'opération de remplacement d'un parc vétuste représente un coût de 300 € par point lumineux. Un montant restreint grâce à une mutualisation des achats réalisée via le syndicat qui gère directement les commandes. Cet effet d'échelle sur les marchés d'achats est important » souligne Philippe Icke. Selon lui, le bilan global de l'opération est positif. Sur les points rénovés la facture énergétique a diminué de 50 à 65 %. On est passé de lampes à vapeur de mercure consommant 140W à des lampes consommant 68W. « Nous avons remplacé plus de 10 000 points lumineux avec un gain de puissance installée de 40 % en moyenne. Ceci permet de renégocier à la baisse les contrats EDF, mais aussi de réduire la demande en électricité aux heures de pointe en hiver notamment » précise le directeur du SYMIELEC. Ce programme a représenté une dépense de 6M€ dans le département.

Par ailleurs, ces chantiers de rénovation se soldent par une réduction des nuisances lumineuses puisque les dispositifs de réfraction permettent de focaliser la lumière vers le sol, plutôt que vers le ciel. Une charte de l'éclairage public comporte ces dispositions qui permettent de mieux respecter l'environnement.

Le SYMIELEC du Var est un EPCI regroupant 129 communes sur les 153 du département. Il concerne 55 % de la population varoise.

Transport

Dans l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre provoqués par l'utilisation de combustibles fossiles et d'améliorer la qualité de l'air, le **Syndicat Mixte de l'Energie des Communes du Var**, présidé par Guy Menut, va maintenant engager un autre chantier portant sur le déploiement de 156 bornes de recharge électrique pour les véhicules d'ici fin 2017. Des bornes où les voitures se rechargeront en 3 heures chacune. Les communes volontaires vont se déclarer et les

études commencer. Cette fois encore, la mutualisation sera la règle. Celle-ci fonctionnera même au-delà du département puisque d'autres territoires vont lancer des marchés similaires dans le quart Sud-Est notamment et ils pourront grouper leurs commandes. Un autre intérêt induit, les bornes seront compatibles, elles pourront utiliser les mêmes modes de paiement, de réservation, etc.



L'Agence des politiques énergétiques du Var, qui regroupe la quasi-totalité des communes varoises et plusieurs EPCI,

accompagne les élus dans « la mise en œuvre des politiques de développement durable, des politiques de prévention et d'adaptation au changement climatique ». « C'est l'objet même de ses statuts » souligne sa directrice, Sophie PERCHAT.

L'Association œuvre depuis 2004 pour la promotion des énergies renouvelables, en tant que relais départemental de la Mission Régionale Bois Energie qui vise à dynamiser la filière bois-énergie dans le Var, et porteur de deux Espaces Info Energie.

L'objectif d'un Espace Info Energie, membre du réseau Rénovation Info Service mis en place par le Gouvernement depuis 2013 et joignable depuis le numéro vert mis en place par l'ADEME, est de dispenser des conseils gratuits et indépendants pour les particuliers sur les questions énergétiques et climatiques. Nos deux conseillers énergie vont pouvoir répondre aux questions des particuliers telles que :

- Quels sont les travaux prioritaires pour économiser au mieux l'énergie dans mon habitation ? (Bilans énergétiques simplifiés, professionnels qualifiés, équipements économes en énergie)
- Quel système de chauffage puis-je mettre en place ? Quels sont les atouts et contraintes des énergies renouvelables ? Des différents matériaux d'isolation ?
- Quelles sont les aides ou autres dispositifs financiers publics et privés dont je peux bénéficier ? »

La zone couverte par les deux EIE de l'Agence représente plus de 75% du territoire varois et de la population varoise.

En 2014, ce sont 1 574 personnes qui ont bénéficié d'entretiens personnalisés.

En extrapolant les calculs issus de ratios de l'enquête nationale de l'ADEME de 2009, ce sont ainsi 3 325 000 € TTC de travaux supplémentaires qui ont été réalisés sur les territoires varois par l'action de nos 2 Espaces Info Energie et 1 195 tonnes de CO₂/an évitées.



L'Agence vise également à faire progresser la compréhension commune sur les enjeux Energie/Climat et accompagne, soutient les collectivités varoises et les élus dans l'appropriation des enjeux et des dispositifs liés à la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique.

Sophie PERCHAT rappelle que le centre de ressources constitué de divers outils et supports documentaires, techniques et pédagogiques enrichis au fil des ans est à disposition des adhérents et assure ainsi un rôle de relais des politiques locales et institutionnelles en matière d'énergie et de climat.



« Notre objectif est double : nous voulons concilier économie et environnement, en réduisant au maximum le volume des ordures ménagères sans pour autant peser sur les

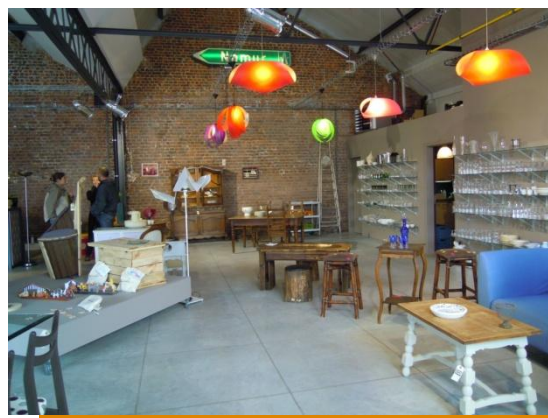
contribuables. En nous appuyant sur des retours d'expériences, nous réalisons des investissements qui s'avèrent bénéfiques, convaincus que pour préparer l'avenir il faut travailler aujourd'hui » rappelle Frédéric Faissolle directeur du **Syndicat intercommunal pour la valorisation et l'élimination des déchets (SIVED)**. Premier résultat à son actif : la baisse de 42% des quantités d'ordures ménagères produites par habitant depuis 2008.

Cependant, le SIVED se trouve confronté à une difficulté majeure ; en dépit de ses efforts pour développer le tri et la valorisation des ordures ménagères, 46 % des 39 000 tonnes de déchets ménagers des 16 communes sont encore enfouis. Un enfouissement qui, de plus, est lourdement taxé (la TGAP) à 32€ la tonne actuellement. « En dépit de nos recherches, nous n'avons pas trouvé d'autre solution ; nous ne pouvons faire incinérer les déchets par manque de capacité à proximité » ajoute le directeur du SIVED. Une raison pour s'engager avec 5 EPCI voisins dans la création d'une unité de traitement multi-filières qui permettra de réduire de plus 75% les ordures ménagères résiduelles à l'horizon 2020.

Le syndicat a opté depuis 2008 pour la qualité en matière de tri. Quatre espaces-tris ont été construits afin de capter une partie des déchets qui ainsi ne finiront pas leur vie dans les poubelles. Les apports y sont valorisés selon 27 divers flux matières. « Ces quatre espaces-tris ont coûté cher, mais ils donnent envie d'y venir. De plus, la tonne ainsi détournée coûte entre 80 et 100 €, soit près de 150 € d'économie comparativement à la collecte et au traitement classique de la tonne d'ordures ménagères (240€/t) » précise Frédéric Faissolle.

Une ressourcerie va être adjointe au dispositif, car le président du SIVED, André Guiol, et son équipe en sont convaincus : la transition écologique passe par la « prévention des déchets ». Sur ce terrain, c'est la sensibilisation

qui compte et le SIVED a choisi de travailler avec l'association Ecoscience Provence pour mieux toucher le public. Il a aussi noué une coopération avec des commerçants qui s'engagent. « Nous testons le retour des bouteilles verre en consigne avec les domaines viticoles. Le premier résultat porte sur 10 à 15 % de retour sur les bouteilles mises en vente » souligne Frédéric Faissolle.



Par ailleurs, le SIVED a distribué 4 800 composteurs individuels et des poulaillers afin de valoriser directement les biodéchets. « De cette façon, les consommateurs voient ce qu'ils font, ils comprennent le recyclage et leur geste est valorisé et même récompensé par des œufs. Tandis que les emballages, même si l'on explique encore et encore, certains pensent toujours que les déchets sont re-mélangés après » rappelle le directeur du SIVED.

Il reste toutefois des habitants qui ne se sentent pas concernés par le tri des déchets. Aussi, le SIVED s'adresse-t-il beaucoup aux enfants. L'opération tri des déchets à la cantine est un exemple de cette démarche de sensibilisation concrète. « Les élèves font eux-mêmes le tri de leurs plateaux et 50 tonnes de déchets alimentaires par an sont ainsi digérés par un composteur électromécanique. Le compost est destiné aux serres municipales de Brignoles qui produisent des plants en régie » explique Frédéric Faissolle. Un circuit court démonstratif.

Basé à Brignoles, le Syndicat Intercommunal à vocation unique a pour compétence l'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés de 16 communes du Var, soit 53 000 habitants.

Réhabilitation des bâtiments

Chaufferie et bois en circuit court



La communauté de communes Cœur du Var a achevé en 2008 la réhabilitation énergétique d'un ancien foyer d'hébergement pour y abriter ses locaux communautaires.

« Déjà en 2006, les élus ont eu des considérations écologiques pour conduire cette rénovation Haute qualité environnementale. Chose importante, ils ont fait réaliser de bonnes études préalables et le bilan financier semblait intéressant, ce qui a permis de convaincre tous les élus » rappelle Paul Pellegrino, conseiller communautaire et adjoint de Puget-Ville.

L'objectif était d'obtenir un bâtiment sain doté d'un bon confort notamment hygrothermique, tout en veillant à la qualité de l'air et sanitaire des ambiances.



Dotée d'une compétence forêt, la communauté de communes a conduit à une réalisation architecturale misant sur le bois, avec un bardage pour l'isolation extérieure des murs et une chaudière bois couvrant 100 % des besoins de chauffage. « Le gain très appréciable du point de vue de la réduction de la consommation des énergies fossiles – combustible et transport – provient de l'utilisation du bois de nos débroussaillages des pistes DFCI sur un circuit très court, puisque nous valorisons ce bois en le transformant directement en plaquettes. C'est exemplaire » défend Paul Pellegrino.

Un bilan très positif selon l'élu, qui défend un choix admettant un retour sur investissement de l'équipement de 12 ans comparé à une solution tout électrique, grâce aux économies de fonctionnement générées par l'utilisation du bois (plus de 10 000 € d'économies par an), et qui permet d'éviter l'émission de 92 tonnes de CO₂/an par rapport à la solution tout électrique.

Basé au Luc en Provence, l'EPCI compte 11 communes et 40 000 habitants

Thalassothermie

Un processus vertueux à rentabiliser



« En 2007, l'équipe municipale en place a fait un choix précurseur. C'est tout à leur honneur d'avoir eu le souci de réduire la consommation d'énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre en faisant installer une « boucle à eau de mer » reconnaît volontiers Denise Reverdito, élue en charge de l'environnement à **La Seyne-sur-Mer**.

La thalassothermie consiste en un captage d'eau de mer dans les darses des anciens chantiers navals qui refroidit un circuit d'eau douce par un échangeur thermodynamique, ce circuit étant connecté à des pompes à chaleur au pied des bâtiments. Malheureusement, le projet n'a pas été poursuivi les années suivantes et les raccordements aux immeubles n'ont pas été réalisés selon les prévisions.

« L'investissement initial de 2,5 millions d'euros devait permettre d'économiser 6 100 MegaWh/an et 1 300 tonnes de CO2 /an, mais pour qu'il soit rentable, les raccordements devaient concerner 60 000 m² de surface à chauffer en hiver ou refroidir en été. Fin 2016, nous en serons à 31 000 m². L'an prochain nous allons, en effet, raccorder le Casino en janvier, puis 13 000 m² de bâtiments privés » explique Denise Reverdito. Le niveau des raccordements restera toutefois encore insuffisant.

Le réseau de la Seyne-sur-Mer, propriété de la municipalité, fut le deuxième construit sur la côte après ceux de Monaco.



Une équipe de la ville de Marseille est venue visiter l'installation avant de s'engager dans le projet de boucle de thalassothérapie pour le quartier Euroméditerranée.

L'actuelle municipalité de la Seyne-sur-Mer a décidé de lancer une étude afin de dresser un état des lieux des raccordements et envisager comment étendre le réseau. Les résultats sont attendus en mars 2016. « Nous avons l'ambition de poursuivre, car ce procédé a un bilan environnemental très positif ; l'énergie n'est pas transportée, ni stockée, l'équipement fonctionne en continu avec un apport très faible en électricité pour la consommation des trois pompes. ».

Cette réflexion a été incluse dans un long travail réalisé par les services municipaux, afin de boucler un dossier de candidature pour l'appel à projets Territoire à énergie positive pour la croissance verte, déposé conjointement avec la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée.

La Seyne-sur-mer, 64 000 habitants



L'Agence des politiques énergétique du Var remercie toutes les collectivités qui suite à notre appel à contribution de juillet dernier, nous ont fait part des initiatives, projets en cours et solutions durables, mis en œuvre sur leur territoire, qui participent à la transition énergétique et à la lutte contre les changements climatiques.